



Monsieur Mars Di Bartolomeo Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 26 juillet 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une série de questions à Monsieur le Ministre de la Défense et de la Sécurité intérieure et à Monsieur le Ministre de l'Intérieur au sujet de l'encadrement psychologique de certaines professions à risque.

Certains professionnels sont soumis à des risques non négligeables. Il en est ainsi des soldats luxembourgeois qui contribuent e. a. au maintien de la paix au niveau international, des policiers qui œuvrent à la sécurité et au maintien de l'ordre public, ou encore des secouristes qui interviennent dans le cadre d'accidents et de sinistres. Tous peuvent subir dans le cadre de leurs missions professionnelles ou volontaires des troubles psychologiques.

C'est à ce sujet que j'aimerais avoir les renseignements suivants de la part des Ministres mentionnés ci-dessus :

- Messieurs les Ministres peuvent-ils me communiquer les statistiques ainsi que l'évolution relatives au nombre de soldats, policiers, secouristes etc. ayant eu recours à leurs services psychologiques respectifs dans le cadre de leurs missions professionnelles ou volontaires durant ces dernières années ?
- Messieurs les Ministres peuvent-ils me dire si une évaluation des services psychologiques existants a été réalisée récemment et me fournir, le cas échant, les conclusions y relatives ?
- Dans la négative, Messieurs les Ministres sont-ils d'avis que l'encadrement psychologique existant est toujours en phase avec l'actualité ou estiment-ils au contraire qu'une mise à jour s'avère nécessaire ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Nancy Arendt Députée



Direction de la Défense

<u>Dossier suivi par</u>: nadia.mellina@mae.etat.lu 247-82836 Luxembourg, le

'2 0 SEP. 2017

CHAMBRE DES DÉPUTÉS Entrée le : 2 0 SEP. 2017

Monsieur le Ministre Service Central de Législation Luxembourg

n.ref.: A37. 1071.17

Objet : Question parlementaire n°3163 du 26 juillet 2017 de Madame la Députée Nancy ARENDT

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la réponse à la question parlementaire reprise sous rubrique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de mes sentiments très distingués.

Transmis en copie pour information à

Monsieur le Ministre de l'Intérieur Dan KERSCH.

Pour le Ministre de la Défense,

Patrick HECK

Directeur de la Défense

Réponse de Monsieur le Ministre de la Défense et de la Sécurité intérieure et de Monsieur le Ministre de l'Intérieur à la question No 3163 du 26 juillet 2017 de l'honorable Députée Nancy Arendt

Question 1 : Messieurs les Ministres peuvent-ils me communiquer les statistiques ainsi que l'évolution relatives au nombre de soldats, policiers, secouristes etc. ayant eu recours à leurs services psychologiques respectifs dans le cadre de leurs missions professionnelles ou volontaires durant ces dernières années ?

Armée luxembourgeoise

L'encadrement psychologique est assuré par le service de psychologie de l'Armée (SvPsy). Les missions de ce service sont :

- Conseils quant au recrutement du personnel pour les différentes carrières proposées au sein de l'Armée :
- Participation à la sélection du personnel;
- Evaluation et développement des compétences spécifiquement liées aux domaines de psychologie individuelle, interindividuelle et intergroupale ;
- Soutien aux militaires ainsi qu'à leurs familles ;
- Représentation de l'Armée lors de réunions nationales et internationales relevant du domaine de la psychologie;
- Conseiller du Chef d'Etat-Major de l'Armée pour tout ce qui touche au domaine de la psychologie.

Le SvPsy organise annuellement depuis 2015 une évaluation psychologique du personnel militaire de carrière, soit approximativement 250 personnes par an.

Les volontaires sont tous évalués psychologiquement une première fois lors de leur recrutement, ainsi que deux mois après le début de leur instruction de base (soit approximativement 125 volontaires par an).

Dans le cadre des opérations de maintien de la paix (OMP), des groupements tactiques de l'UE (EU Battlegroups) et de la Force de réaction de l'OTAN/Force opérationnelle interarmées à très haut niveau de préparation (NRF/VJTF), les militaires de carrière se présentent trois fois en entretien individuel de préparation à la mission; les volontaires une fois. Tous les participants reçoivent un briefing de préparation mentale. L'appui psychologique se fait également durant la mission. Ensuite, tous sont reçus en entretien individuel au retour de mission ainsi que plusieurs mois plus tard lors d'entretiens de groupe (depuis 2013, environ 430 personnes étaient concernées).

Police grand-ducale:

Le SPSY (Service Psychologique de la Police Grand-Ducale) a été créé en 1997 et se compose de deux psychologues cliniciens et d'un policier.

Entrent dans les attributions de ce service:

- l'évaluation psychologique lors du recrutement;
- la formation de base et la formation continue du personnel sur le plan psychologique ;
- la mission de conseil psychologique du personnel quant aux problèmes professionnels, personnels et familiaux ;
- la participation aux activités de relations publiques ;
- l'assistance des services policiers lors d'événements spéciaux ou graves ;
- le soutien aux enquêteurs et au groupe négociateur sur demande ;

- l'encadrement des victimes et de leurs familles lors de situations d'urgence et de catastrophe (p.ex. Plan nombreuses victimes) :
- la prise en charge psychologique du personnel après des incidents potentiellement traumatisants, accidents graves, catastrophes, prise d'otages, échange de coups de feu etc. ;
- la recherche scientifique concernant la psychologie appliquée au monde policier ;
- l'amélioration de l'environnement de travail du policier et de la police.

Le SPSY effectue environ 4 à 5 consultations cliniques par semaine (191 consultations en 2014, 211 consultations en 2015). Ne sont pas comptabilisés ni les 2 à 3 consultations téléphoniques hebdomadaires pour demandes et problèmes mineurs, ni les entretiens dus au surendettement.

En ce qui concerne l'évaluation psychologique lors du recrutement, environ 4400 candidatures ont été évaluées à ce jour.

Administration des services de secours :

Le règlement grand-ducal du 6 mai 2010 déterminant les missions spécifiques, la composition, l'organisation et le fonctionnement de la division de la protection civile de l'Administration des services de secours décrit la mission du groupe de support psychologique (GSP), qui intervient lors d'accidents, d'incidents ou de catastrophes ou en toute autre situation nécessitant une prise en charge psychologique du personnel d'intervention ou de personnes directement ou indirectement touchées par de tels événements. En 2016, le GSP a réalisé 282 missions, dont 13 constituaient un support pour des intervenants des services de secours.

Au niveau national, une partie de la formation pour pompiers et secouristes volontaires et professionnels est assurée par le GSP avec le but d'assurer une certaine hygiène psychique et mentale auprès des intervenants et afin de les préparer au mieux aux situations de stress qui surgissent régulièrement lors d'interventions.

Question 2: Messieurs les Ministres peuvent-ils me dire si une évaluation des services psychologiques existants a été réalisée récemment et me fournir, le cas échéant, les conclusions y relatives ?

Armée luxembourgeoise

Aucune évaluation du SvPSy n'a été menée à ce jour. [Par ailleurs, il n'existe pas selon nos informations de normes internationales pour évaluer un service de psychologie tel que celui de l'Armée.]

Police grand-ducale:

Aucun audit spécifique au SPSY n'a été fait jusqu'à présent.

Au niveau européen, le SPSY veille à maintenir la qualité de ses services par des « benchmarks » avec des services psychologiques policiers étrangers (par exemple : réseau EMPEN : European Medical and Psychological Experts Network for law enforcement; SOWI : Sozialwissenschaftliche Tagungen der Psychologen/-innen und Sozialwissenschaftler/-innen in den Polizeien des Bundes und der Länder)

Administration des services de secours :

Aucune évaluation du GSP n'a été menée jusqu'à ce jour. Cependant, le GSP entretient un échange permanent avec des services similaires à l'étranger.

Question 3: Dans la négative, Messieurs les Ministres sont-ils d'avis que l'encadrement psychologique existant est toujours en phase avec l'actualité ou estiment-ils au contraire qu'une mise à jour s'avère nécessaire?

Armée luxembourgeoise

L'encadrement psychologique est adapté en permanence, selon les besoins opérationnels et les demandes personnelles.

Police grand-ducale:

Entre autres grâce aux échanges d'expérience internationaux, l'encadrement psychologique des membres de la Police par le SPSY est adapté aux besoins en la matière.

Administration des services de secours :

L'encadrement psychologique est adapté en permanence selon les besoins opérationnels et les demandes personnelles. Dans le cadre de la création du Corps grand-ducal d'incendie et de secours (CGDIS), il est prévu de mettre en place un service psychologique, occupé par un pool de psychologues, qui assurera l'encadrement psychologique et psychique du personnel volontaire et professionnel.